
**Neuvième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

20 octobre 2021
Français
Original : anglais

Comité préparatoire

Genève, 26 et 29 novembre 2021 et 4-8 avril 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour du Comité préparatoire

Ordre du jour provisoire du Comité préparatoire¹

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du (de la) Président(e) et des autres membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour du Comité préparatoire.
4. Organisation des travaux du Comité préparatoire :
 - a) Prise de décisions ;
 - b) Langues ;
 - c) Participation d'États non parties.
5. Échange de vues général.
6. Organisation de la Conférence d'examen :
 - a) Dates et durée ;
 - b) Ordre du jour provisoire ;
 - c) Projet de règlement intérieur ;
 - d) Documentation de base ;
 - e) Publicité ;
 - f) Document(s) final(s).
7. Examen complet de toutes les dispositions de la Convention.
8. Désignation d'un secrétaire général provisoire.
9. Arrangements financiers concernant le Comité préparatoire et la Conférence d'examen.
10. Rapport du Comité préparatoire à la Conférence d'examen.
11. Questions diverses.

¹ Soumis par le secrétariat de façon à respecter le délai fixé par l'Office des Nations Unies à Genève concernant la traduction des documents officiels et pour assurer leur disponibilité dans toutes les langues officielles avant la réunion. Ce document est provisoire. Il sera examiné par le Comité préparatoire et modifié si nécessaire, auquel cas une version révisée sera diffusée.

